

# LE CONTRAT TERRITOIRES SOLIDAIRES (CTS)

LE NOUVEAU DISPOSITIF D'APPUI  
DU DÉPARTEMENT AUX TERRITOIRES  
2016 - 2021



# L'APPUI DU DÉPARTEMENT EN 5 POINTS

**60 M€**  
SUR LA DURÉE  
DU MANDAT

1

## L'APPUI FINANCIER AUX PROJETS TERRITORIAUX EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT

AUTOUR DE 3 PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES



### AMÉLIORER L'ACCÈS DES SERVICES AU PUBLIC

Notamment dans les zones en déficit d'accessibilité :

- Renforcer l'attractivité des territoires : accès aux soins, à l'éducation, à la mobilité, à la culture, aux loisirs, aux sports, au numérique, etc.
- Mettre en œuvre avec l'État le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) qui sera finalisé fin 2016.
- Favoriser et soutenir les coopérations, les mobilisations et les solidarités locales.



### PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Soutenir les actions d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.
- Soutenir les initiatives économiques créatrices d'emploi non délocalisables (économie sociale et solidaire, économie circulaire...).
- Favoriser la réduction de la consommation des ressources, la préservation de la qualité de l'eau et de l'air, le développement de nouvelles sources d'énergie, la préservation des paysages et la biodiversité.
- Développer de nouvelles conceptions de l'habitat et de la mobilité.



### CULTIVER LA SOLIDARITÉ, LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETÉ

- Agir pour l'égalité entre les jeunes, la reconnaissance de l'égale dignité des cultures, la défense du principe de laïcité en luttant contre les discriminations et pour la prévention de la radicalisation,
- Accompagner les initiatives locales favorisant l'animation territoriale et le lien social.

**En savoir +** sur [www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts](http://www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts)

- Règles d'intervention communes à tous les CTS
- Rapport de session « Bâtir une République plus unie et plus exigeante » du 11 janvier 2016
- Rapport de session CTS du 20 juin 2016

2

13 M€  
SUR LA DURÉE  
DU MANDAT

## LE SOUTIEN SOLIDAIRE AUX TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES



### RENOUVELLEMENT URBAIN : 6 M€

Règlement d'intervention et liste des communes éligibles :  
[www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts](http://www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts)



### COMMUNES FRAGILES : 6 M€

Critères d'intervention et liste des communes éligibles :  
[www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts](http://www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts)



### TERRITOIRES IMPACTÉS PAR L'APRÈS-MINES : 1 M€

Règlement d'intervention et communes éligibles :  
[www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts](http://www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts)

4

## LA CONCERTATION AVEC LES TERRITOIRES

Au sein de chaque conférence territoriale, le Département réunit tous les acteurs locaux, institutionnels et associatifs (représentants des communes, EPCI, PETR, acteurs socio-économiques, afin d'adapter la mise en œuvre de ses politiques publiques aux besoins et spécificités du territoire.

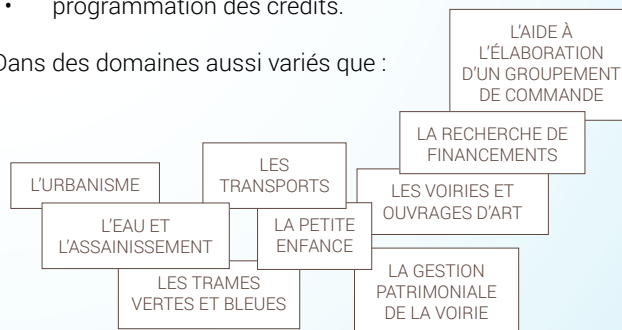
3

## L'APPUI TECHNIQUE AUX PROJETS

L'EPA « Meurthe-et-Moselle Développement » accompagne les collectivités et les acteurs locaux pour optimiser, sécuriser et finaliser leurs projets :

- assistance technique au montage de projet,
- stabilisation du plan de financement,
- mise au point d'un calendrier de mise en œuvre,
- prise en compte des procédures et préalables réglementaires,
- programmation des crédits.

Dans des domaines aussi variés que :



5

## UN PARTENARIAT ORIGINAL AVEC L'ETAT AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJETS EN INVESTISSEMENT

Une démarche commune d'accompagnement des projets structurants (DETR<sup>1</sup> et CTS) : concertation accrue sur les projets aidés, mise en œuvre du dossier unique de demande de subvention, coordination des calendriers d'instruction et de programmation des dossiers, collaboration renforcée pour fournir aux porteurs de projets une ingénierie de projet adaptée à leurs besoins.

1. PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural  
2. DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

# L'APPUI SPÉCIFIQUE DU DÉPARTEMENT SUR LE TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE



## Pour consolider l'attractivité et veiller au développement équilibré du territoire

UNE DÉMARCHE COHÉRENTE AVEC LES LOGIQUES COOPÉRATIVES DÉVELOPPÉES SUR LE TERRITOIRE ET LE PROJET DU PAYS.

- La transition comme fil rouge pour lutter contre le chômage (crise économique) et faire face à la pression sur l'environnement (crise écologique).
- Redonner le goût du civisme, lutter contre les fractures territoriales et sociales.
- Dans une dynamique coopérative avec les 5 structures intercommunales.



## PRIORITÉ 1

### Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre de services au public

- Développer les services répondant aux besoins prioritaires du territoire (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public - SDAASP).
- Améliorer l'accessibilité des services au public, notamment par la mutualisation et pour les personnes les plus fragiles ou les habitants des communes rurales.
- Poursuivre les actions engagées dans le précédent CTDD\* favorisant l'attractivité du territoire : Mine du Val de Fer, site de Sion et fort de Villey-le-Sec, Boucles de la Moselle, Cathédrale de Toul, base de loisirs de Favières et Massif de Haye.

\* CTDD : Contrat territorial de développement durable

## BUDGET SUR LA DURÉE DU MANDAT

PROJETS EN INVESTISSEMENT	6,267 M€
→ dont soutien aux communes fragiles	1,083 M€
PROJETS EN FONCTIONNEMENT	3,118 M€
	<b>9,385 M€</b>

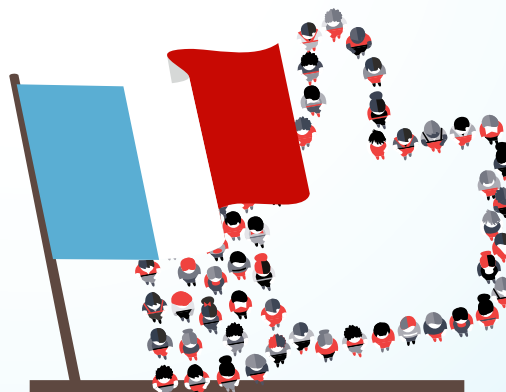


### PRIORITÉ 2

#### Participer à la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire

- Favoriser l'économie et la rénovation énergétique de l'habitat ancien (programmes « Familles à énergie positive » ou « Habiter mieux »).
- Soutenir les initiatives de mobilité douce ou alternatives : co-voiturage, mobilité solidaire...
- Finaliser le projet de vélo-route des Boucles de la Moselle.
- Développer l'écocitoyenneté (Education-sensibilisation à la protection de l'environnement) en s'appuyant sur les ressources du territoire.
- Soutenir l'économie circulaire\* : ressourcerie...
- Soutenir l'économie solidaire (conseil aux porteurs de projets, circuits de proximité, clauses d'insertion...).

\* Transformer les déchets en ressources (objectif zéro déchet)



### PRIORITÉ 3

#### Cultiver la solidarité, le lien social, la citoyenneté et réduire les déséquilibres urbains et territoriaux

- Une attention particulière sera portée aux actions dans les quartiers prioritaires Politique de la ville et en secteur rural, aux formations des acteurs locaux et des habitants (civisme, santé, etc.) et plus généralement aux actions favorisant la solidarité, le lien social et la citoyenneté.
- Contribuer à la réussite éducative : mieux coordonner les actions Enfance-Jeunesse, soutenir la fonction parentale, prévenir la dégradation des situations familiales à risque, renforcer l'accès à la culture pour tous et favoriser la cohésion sociale en soutenant les actions citoyennes et la prévention.

L'APPUI SPÉCIFIQUE DU  
DÉPARTEMENT SUR  
**LE TERRITOIRE**  
**TERRES DE LORRAINE**

# 3 EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE DÉPARTEMENT SUR LE TERRITOIRE **TERRES DE LORRAINE**



## **CRÉATION D'UN SENTIER PIÉTONNIER À AINGERAY ET FONTENOY-SUR-MOSELLE**

© Maison du tourisme de la CC2H

### **CTS - PRIORITÉ 2**

Transition écologique

#### **PORTEUR DE PROJET**

Communauté de communes  
de Hazelle-en-Haye (CC2H)

#### **PARTENAIRES**

Maison du tourisme de la CC2H,  
Association Boucle de la Moselle

#### **COÛT GLOBAL DU PROJET**

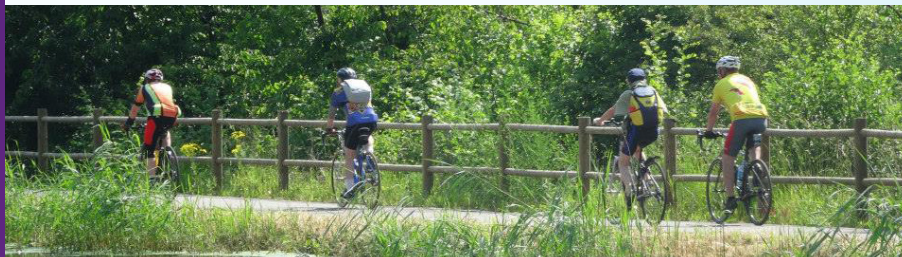
124 062 €

#### **APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54**

Avis favorable

#### **PARTENARIAT FINANCIER EN COURS**

Europe (FEDER)



Le projet porte sur la création d'une voie verte sur d'anciennes voies ferrées à Aingeray et sur un chemin rural à Fontenoy.

Le sentier reliera les communes à la Forêt de Haye, aux Boucles de la Moselle et aux territoires voisins : Bassin de Pompey et Grand Nancy.

Le projet vise à développer le tourisme local et intercommunal, via la promotion des Boucles de la Moselle ainsi que les déplacements doux pour les habitants.

Le chantier qui a démarré en août 2016 s'inscrit dans une démarche respectueuse de la nature, puisqu'il privilégie le calcaire local pour la réalisation du sentier et les barrières en bois (fin des travaux en octobre 2016).

# MIEUX VIVRE ENSEMBLE ET SE CONSTRUIRE À TOUL

© Tota Compania

## CTS - PRIORITÉ 3

Solidarité, lien social et citoyenneté

### PORTEUR DE PROJET

Collège Valcourt

### PARTENAIRES

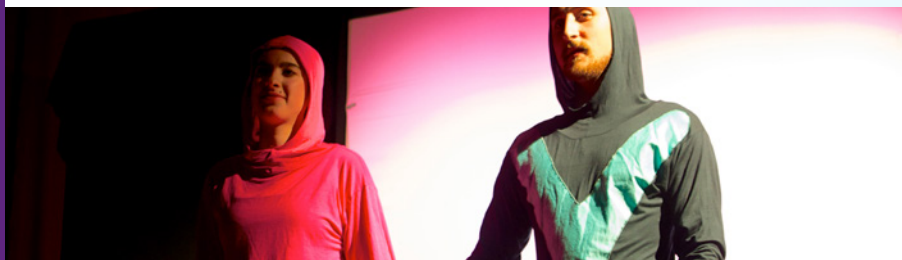
Tota Compania, Association Les petits débrouillards de Lorraine, Education Nationale-CESC du Bassin de Toul, Brigade de prévention de la délinquance juvénile, Direction académique pour le numérique dans l'enseignement

### COÛT GLOBAL DU PROJET

6 395 €

### APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54

3 000 €



Prévu pour 4 ans, le projet CESC\* lié au projet d'établissement a démarré à la rentrée scolaire de septembre 2015.

Il a mobilisé plus de 400 élèves sur plusieurs thématiques : la diversité, le respect de soi et de l'autre, la violence subie ou que l'on fait subir, la loi, la discrimination, la responsabilité sexuelle et affective, le harcèlement, les réseaux sociaux...

148 élèves de 3<sup>e</sup> ont bénéficié d'une animation particulière : un théâtre forum animé par la Tota Compania et organisé autour de saynètes (XY !) pour aborder la sexualité (contraception, préjugés, attitudes violentes, etc.).

\* Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

# RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAISON MÉDICALE À DOMÈVRE-EN-HAYE

© Christian Vincent - Architecte

## CTS - PRIORITÉ 1

Accessibilité de l'offre de services au public (santé)

### PORTEUR DE PROJET

Commune de Domèvre

### PARTENAIRES

Professionnels de santé

### COÛT GLOBAL DU PROJET

247 231 €

### APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54

Avis favorable

### PARTENARIAT FINANCIER EN COURS

Etat (DETR\*), Région



Le projet, qui concernera 2 000 habitants répartis sur 8 à 10 villages, s'inscrit dans le cadre du réaménagement urbain du centre de Domèvre-en-Haye.

Il s'agit pour la commune de créer un pôle médical, à proximité du pôle social, du Point Relais Services Publics, de la pharmacie et autres commerces de proximité.

La maison regroupera, à l'été 2017, les quatre professionnels de santé (médecin, infirmier, kinésithérapeute, dentiste) en un même lieu par extension et réaménagement du bâtiment existant (mise aux normes ERP\*, accessibilité des PMR\*, etc.). À terme, elle accueillera également un orthophoniste.

\* ERP : Etablissement recevant du public  
\* PMR : Personne à mobilité réduite

\* Dotation d'équipement des territoires ruraux

# MODE D'EMPLOI

UN DISPOSITIF ET UN PROCESSUS D'INSTRUCTION SIMPLIFIÉS

## 1 UN DOSSIER UNIQUE

**Un dossier unique de demande de subvention pour le Département et l'Etat.**

- Les **dossiers d'investissement** peuvent être déposés en continu auprès des services territoriaux du Département.
- Les **dossiers de fonctionnement** doivent être déposés avant le 15 octobre de l'année N-1.

Télécharger les formulaires des demandes de subvention sur [www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts](http://www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts)

Vous pouvez également télécharger le formulaire de demande de subvention en investissement sur [www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)

## 2 UN INTERLOCUTEUR UNIQUE : LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL CONTRACTUALISATION (DTC)

Sur chaque territoire, le DTC est à votre écoute et vous accompagne dans votre projet ou votre action.

**Le porteur de projet est dans un premier temps informé si son projet est éligible ou pas.**

**Si la demande est éligible**, s'engage un dialogue avec le porteur de projet sous le pilotage du DTC pour l'instruction du dossier et la programmation en fonction du calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Cette ingénierie de projet est déployée avec l'aide de l'EPA *Meurthe-et-Moselle Développement* en lien avec les services départementaux et de l'Etat.

## 3 UNE INSTRUCTION DES DOSSIERS EN PROXIMITÉ

La procédure d'instruction est pilotée par la commission territoriale qui propose à la commission permanente les modalités d'accompagnement et de subventionnement des actions et projets.

## 4 UNE VALIDATION EN COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente valide les modalités d'accompagnement et de subventionnement des actions et projets.

La programmation des dossiers CTS sera recentrée principalement sur **trois commissions permanentes en mars, juin et octobre de chaque année**. Elle se fera en fonction du calendrier prévisionnel des projets et des disponibilités budgétaires.

### LE CTS : UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE BOÎTE À OUTILS DANS UN DIALOGUE PERMANENT

**Les DTC et l'EPA « Meurthe-et-Moselle Développement » sont à disposition pour aider :**

- les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leurs projets sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, le recrutement d'un maître d'œuvre, le suivi de l'exécution des travaux, etc.
- les porteurs de projet à respecter l'engagement d'insertion requis pour tous les projets d'investissement supérieurs à 100 000 €.

## CONTACTS

### MAISON DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

Martine Majchrzak (DTC)  
03 83 63 74 98  
[mmajchrzak@departement54.fr](mailto:mmajchrzak@departement54.fr)

### EPA MEURTHE-ET-MOSELLE DÉVELOPPEMENT

Karim Kemiche et Olivier Caillat  
03 83 94 50 22  
[kkemiche@departement54.fr](mailto:kkemiche@departement54.fr)  
[ocaillat@departement54.fr](mailto:ocaillat@departement54.fr)